

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 4 AVRIL 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Et le 4 avril

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

Présents : ERIC BICHAUD, DELPEY STEPHANE, GOYER FABRICE, HELLIAN JOEL, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, LENTIGNAC JULIE, MURAT GINETTE, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RANDONNIER ELODIE, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, TERREAUX MICHEL

M. GOYER FABRICE a été nommé secrétaire de séance.

COMPTE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2021

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu lecture du compte administratif, adopte celui-ci.

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT COMMUNE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 de la commune, et constatant que ledit compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 352 151.10 €
- Un excédent d'investissement de 187 183.26 €

Décide à l'unanimité :

- de procéder à l'affectation de résultat de fonctionnement au compte 1068 : 222 151.10 €
- le résultat de fonctionnement à reprendre au BP de 2022 au compte 002 R sera de 130 000 €.
- de reporter l'excédent d'investissement au 001 R pour un montant de 187 183.26 €

FIXATION DES TAXES 2022

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir pour 2022 les taux suivants :

FONCIER BATI 52.25 %
FONCIER NON BATI 84.75 %

SUBVENTIONS 2022

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Caisse des écoles :	1 500 €	Comité des fêtes :	1 200 €
La boîte à jouer :	18 000 €	Tennis :	300 €
Lembra Africafest :	1 000 €	Prêt feu go	500 €
Secours populaire :	100 €	Villages d'enfants:	50 €
Resto du cœur :	100 €	Fondation Rousseau :	200 €
Anciens combattants :	50 €		

Total : 23 000 €

BUDGET PRIMITIF LEMBRAS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Budget communal 2022 présenté par le Maire et dont les comptes s'équilibrent comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	987 765.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 310 701.50 €

CESSION D UN TRONCON DE LA PARCELLE AK 129

Au sujet du dossier relatif à la réhabilitation du logement 1751 route de Périgueux en l'occurrence l'escalier extérieur, il est question de céder une part de la parcelle AK 129.

Après délibération, le conseil municipal par 2 CONTRE, 6 POUR, 7 ABSTENTIONS :

- Accepte de céder une portion d'environ 11.70 m² de la parcelle AK 129 aux conditions suivantes :
 - Instaurer une servitude pour l'accès à la pompe à chaleur installée en haut de l'escalier et pour l'accès au réseau sous l'escalier
 - Que la construction du muret reste à la charge du demandeur et soit conforme au PLUI, avec pose d'un portail dont une clé sera remise à la Mairie
 - Qu'un acte notarié soit réalisé à la charge du demandeur
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

REGULARISATION CHEMIN DE RABARD

M. le Maire rappelle que dans les années 1980-1990 a été ouvert à la circulation le chemin de Rabard. Au fil des années précédentes son tracé avait évolué.

Un accord avait été entériné avec les différents propriétaires. Or, rien n'a été régularisé.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le principe de la régularisation
- Donne pouvoir au Maire d'engager la procédure soit d'un acte administratif ou notarié.

TRAVAUX RUE DU STADE ET TRANSFERT A LA CAB DANS LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire rappelle entre autres les délibérations du conseil municipal du 16/11/1999, du 29 mai 2000, du 11 novembre 2000 (résultat de l'enquête publique) et du 17 mars 2003 relative à l'ouverture de la rue du Stade et précise que le maximum des lots constructibles l'ont été et qu'il convient pour le confort et la sécurité des riverains de passer à la dernière opération : le revêtement de la chaussée.

Le conseil municipal par 1 CONTRE 2 ABSTENTIONS et 12 POUR :

- Autorise le Maire à lancer les travaux de revêtement pour la Rue du Stade et à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation
- S'engage dans un second temps à solliciter auprès de la CLECT son transfert à la CAB
- Enfin à définir ultérieurement les règles de circulation de cette voie.

CONVENTION DE MODERNISATION DU PARC D ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès verbal de mise à disposition des biens avec le SDE 24.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'origine : ATSEM PPLE 2^E CLASSE

Grade d'avancement : ATSEM PPLE 1^E CLASSE

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal par 2 CONTRE 2 ABSTENTIONS 11 POUR décide passer la durée du temps de travail ATSEM ppl 1^{ère} classe à 30h30 à compter du 01/05/2022.

DENOMINATION ALLEE

Le conseil municipal par 11 POUR 2 CONTRE 2 ABSTENTIONS décide de nommer la route d'accès au château de la Renaudie « Allée Charles de Foucauld ».

Le Maire,
Michel TERREAUX

